

Paris,
le jeudi 2 mai 2013

Émetteur : Christophe Schwach pour le Crfp de Rouen - Téléphone : 02.32.81.82.01 Mail : christophe.schwach@cnfp.fr

Objet : Formation Initiale d'Auditeur Interne (25ème promotion)

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'offre de formation initiale à l'audit interne est à nouveau proposée cette année par l'Ucanss en partenariat avec le Crfp de Rouen. Une nouvelle promotion (25ème promotion) est programmée pour septembre 2013. Elle est planifiée pour la troisième année consécutive sur une amplitude de 16 mois.

En effet, afin de correspondre au mieux au protocole d'accord du 3 septembre 2010 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment l'objectif de développement d'une politique de certification pour faciliter la reconnaissance des qualifications des salariés et leur mobilité, il a été décidé de compléter la formation initiale d'auditeur interne.

Elle sera ainsi enrichie d'une formation sur la connaissance des systèmes d'information, d'un module sur la détection et la prévention des fraudes et d'une initiation comptable.

Le cursus de formation initiale d'auditeur interne permet également désormais d'obtenir la certification professionnelle d'auditeur interne (CPAI).

La CPAI est donc une certification reconnue par les professionnels de l'Audit Interne.

Afin d'étendre cette reconnaissance aux professionnels de la formation ainsi qu'aux instances réglementaires, l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), qui assure l'examen et la délivrance de cette certification a obtenu la qualification OPQF (Office professionnel de qualification des organismes de formation).

De même, l'IFACI a déposé une demande en vue de l'inscription de cette certification au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La CPAI se substitue désormais à la certification Ucanss et à l'attestation qui était délivrée.

1 - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation s'adresse aux salariés qui souhaitent devenir Auditeur Interne.

Elle se décompose en quatre phases successives :

- Modules théoriques fondamentaux.
- Mission d'audit tutorée.

- Modules théoriques professionnalisants.
- Mission d'audit en autonomie.

Entre chacune de ces phases s'intercalent des séminaires d'une journée et demie à trois jours (cf. calendrier).

2 - DOSSIER DE CANDIDATURE

L'accès à la formation est subordonné à l'analyse du dossier de candidature comprenant :

- le dossier d'inscription du candidat,
- un curriculum vitae détaillé,
- une lettre manuscrite précisant les motivations personnelles et professionnelles du candidat.

Seul un dossier de candidature complet permet d'être convoqué à un entretien individuel d'entrée en formation se déroulant à l'Ucanss.

Cet entretien permettra notamment :

- **d'évaluer la motivation du candidat à suivre la formation,**
- **de valider les prérequis nécessaires au suivi de la formation.**

Les prérequis pour cette formation sont :

- une bonne connaissance du fonctionnement de l'organisme et des enjeux de la branche d'appartenance,
- des capacités relationnelles propres à l'exercice du métier d'auditeur,
- la maîtrise des fonctionnalités courantes de Powerpoint, Word et Excel.

3 - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à **12 500 €**. Outre les périodes de formation, ce coût comprend les frais de participation du stagiaire au séminaire d'accueil et au séminaire 3, à l'exception des frais de déplacement qui restent à la charge de l'organisme du stagiaire.

Ce coût ne comprend pas les frais de participation aux séminaires 1 et 2. Il ne comprend pas également pendant toute la période de la formation l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration.

Des frais d'organisation relatif à la location de salle seront facturés en sus. Pour le module 2 qui se déroulera en résidentiel, un coût spécifique lié aux frais d'organisation sera facturé en sus.

Conformément aux décisions de la CPNEFP pour l'année 2013, la formation des Auditeurs internes des organismes de Sécurité Sociale fait partie des dispositifs pris en charge sur les fonds de la professionnalisation (cf. liste des priorités de financement 2013 sur le site de l'Ucanss, dans l'onglet Services aux organismes, à la rubrique Ressources Humaines).

4 - CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel de la prochaine promotion est joint en annexe (« le dispositif de formation »).

Les dossiers de candidature devront parvenir au Centre Normand au plus tard le 21 juin 2013. Un jury d'accès à la formation, auquel seront conviées les personnes faisant acte de candidature se tiendra du 02 au 04 juillet 2013 à l'Ucanss.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Christophe Schwach du Crfp de Rouen, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric
Directeur

**Document(s) annexe
(s) :**

- Le dispositif de formation,
- Dossier de candidature 2013,
- Rétro - planning 2013-2014,

